



Groupe de suivi (GS)

Séance n°2, le 15 décembre 2021 de 17h30 à 19h30
Ferme Sarasin - Grand-Saconnex

Compte rendu

Transformation urbaine de Carantec, Grand-Saconnex

Liste des présent.e.s :

José-Miguel Arias, Laurent Wethli, Jacky Cretton, Pierre André Merlin, Maria Bogado, Jean Szabo, Emanuela Dose Sarfatis, Jean-Marie Le Goff, Alexandre Schwartz, Yves Gerber, Mike Veil, Patrick Canellini, Jean-Pierre Jobin, Christiane Matthias, Djamel Bourbala, Priscilla Frey.

Hager: Aleth de Crécy

OU: Hendrik Opolka, Bela Kali, Matthias Lecoq, Pascal Michel, Anne-Sophie Spinaci
Commune du Grand-Saconnex : Cédric Zurn

Déroulé:

Les formalités sur la situation covid et l'ordre du jour sont annoncés. Collaboration avec les HES-SO; Mme Kaoutar Harchi qui suit le processus de concertation et qui travaille sur la plateforme du développement urbain. De nouvelles personnes non présentes au GS1 se présentent. Le matériel vu en groupe de suivi sera regroupé sur le site de l'Etat du 3DD et peut aussi être commenté.

Les modifications sont apportées au PV du GS1:

- Un débat sur les termes de 'minorité' 'majorité' et sur le positionnement du groupe. Étant donné que le groupe n'est pas représentatif de la commune, il n'est pas question de votations.
- HO relève bien que le GS n'est pas un processus de co-décision, ni de votes.
- Il y a clivage sur la densité non revue
- Swiss life est propriétaire, certains s'étonnent que Swiss Life ne participe pas. Il est précisé que Swiss Life a été invité.
- Le reste du PV est accepté tel qu'il a été proposé

Le PV sera mis en ligne sur le site internet de la Commune du Grand-Saconnex.

Mr. Opolka présente l'étude sur les stationnements:

- Il y a des activités prévues dans le bâtiment A, il est proposé de reconverter ces bureaux (donc moins d'activités et plus de logements dans les variantes) en logements. Les architectes ont proposé 2 variantes
- Bureau spécialiste des questions de mobilité (Transitec) a travaillé sur ces 2 variantes en décembre 2021
- Il faut anticiper la révision des nouveaux ratios liés aux places de parking, en lien avec la desserte des TP + tramways
- Il est prévu une baisse de plus de 50% des parkings, libérant de l'espace pour planter plus d'arbres; cette modification va diminuer le trafic automobile d'au moins de la moitié
-
- Les ratios qui seront appliqués font partie d'un règlement cantonal qui sera adopté en 2022.



- Le ratio pour les vélos (1,5 vélo sur 100m² de logement (minimum)) est questionné et trouvé insuffisant.
- Jugé insuffisant aussi le ratio de place pour les personnes à mobilité réduite
- On compte en moyenne 100m² par logement (escaliers et zones de circulations compris pour la: surface brute de plancher (SBP))
- Selon M. Gerber, 1 foyer sur 2 n'ont pas de voiture, mais à l'arrivée d'un enfant, il y a souvent une voiture en plus. Il y a un risque d'un manque de flexibilité des parkings et un risque de parkings sauvages
- Ce serait bien si les parkings n'avaient pas de places attribuées (mutualisation), et il serait bien de prévoir au moins 10% des points de recharges pour les voitures électriques, et vélos cargos aussi à considérer. Collectivisation et mutualisation sont importantes à considérer car on se dirige de plus en plus dans cette décarbonation. Le parking est un grand enjeu, plus il est flexible mieux il sera, sous les recommandations de la fondation des parkings. Il faut considérer que la place est à proximité de l'autoroute, facilité d'accès et donc usages de voitures.
- En effet, des systèmes de locations qui répondent aux problèmes pour ce genre de foyer, car sharing, mobility, mutualisation, sont préconisés.
- Il faut penser à la nappe phréatique dans le cadre du redimensionnement du parking (voir pour supprimer un niveau).
- La responsabilité est énorme dans ce GS, car les participant.e.s choisissent pour les futur.e.s habitant.e.s.
- Réduire l'emprise du parking sur la place (Maison des Médecins). Verticalité et horizontalité des parkings: donner plus de pleines terres pour qu'on puisse planter des arbres. Soit 1 ou 2 niveaux de parking: questions économiques et écologiques. Il faut limiter l'étalement mais aussi la profondeur pour répondre aux questions écologiques.

Mme. de Crécy (bureau HAGER) présente les résultats de la concertation sur la place et les aménagements extérieurs.

Les propositions faites lors de la concertation ont été entendues et commentées par le bureau Hager. L'objectif de Hager est de spatialiser les atmosphères et les idées des habitant.e.s. au maximum. Il a pris ces propositions et mis dans le contexte du projet, afin de définir si elles sont faisables ou pas. 6 personnes dans le GS2 ont participé à la concertation 2021 de Largescales studio.

- Chemin Auguste-Vilbert (pointe gauche): un espace piéton, espaces publics, et plantations, passage du tram. Le PAE n'est pas encore actualisé par rapport au projet du tram., car il date de janvier 2021. Bureau Hager travaille en effet sur ce secteur liant le tram, l'accès parking, et l'accès pompier.
- Convenir d'un autre lieu pour le kiosque artistique car jugé inadéquat à cet endroit.
- Prairie fleurie: remarque sur le périmètre des voisins, coordination avec le projet du tram et les autres plans
- La maximisation du plantage d'arbre et de la perméabilité des sols est préconisée
- Pour le bâtiment de 9 étages, beaucoup de bruit au pied de 9 étages d'habitations: la statue d'Adam et Ève pourrait être placée plutôt au lieu de la pétanque car pas de bruit par exemple.
- Il y a un foisonnement de propositions, mais c'est à Hager de faire le lien avec ces propositions, il y a une masse de choses sur lesquelles il faudra arbitrer.
- Il y a des chemins de mobilité douce qui vont vers la colline et les vergers, et une voie plus rapide. Il faut des chemins mobilités douces et aussi une voie plus rapide dans le projet. Il faudrait mettre plus de bancs à certains endroits, même circulaires

autour d'un arbre par exemple si possible? Relier le cheminement d'un bout de la commune à l'autre/route de Colovrex passant par la place Carantec.

- La Maison des Médecins pourrait jouer le rôle proposé par la concertation, à travers le travail des architectes. Mais les aménagements intérieurs ne sont pas inclus dans le PLQ.
- L'aménagement paysager est important, et les intérieurs et les extérieurs sont importants; faire autour de la maison des espaces plus sympathiques (visé par la diminution des parkings). Il faut penser le lieu pour accueillir cette atmosphère.
- Des espaces modulaires souhaités par les jeunes, programmation culturelle et spontanée: 2 choses à bien différencier.
- Il faut bien avoir un équipement technique (i.e. points d'eau, prises). Il ne faut pas faire la même erreur du point d'eau que l'école du Pommier.
- Mention de 'Transat et coquillage' mobilier libre, multifonctionnalité d'un espace, et interprétation de l'eau. Par exemple, le parc Hentsch, la place des nations avec un sol plat et jets d'eau, ou la place des aviateurs à Plan les Ouates.
- Fontaines disséminées dans la place sont mentionnées
- Le bien fondé d'un écopoint et son emplacement à été questionné
- Le choix des essences d'arbres et la qualité plutôt que du nombre est important.
- éco pâturage, moutons qui broutent, demande un vrai choix de la commune, peut apporter certaines contraintes (i.e. êtres vivants)
- 'Jardin presque botanique?' Mme. de Crécy mentionne que le bureau ne sait pas exactement encore comment interpréter cela.
- Lieux conviviaux, espaces de jeux et naturels, et rencontres. Tout à fait intégrable (comme la plupart des propositions résultant de la concertation). Mme. de Crécy est ravie de prendre ces propositions, qui selon elle, enrichissent le projet.
- La nécessité de bien connecter la mobilité douce aux logements est mentionnée
- La nécessité de ce collage du tram avec les autres aménagements est mentionnée
- Une vue de l'entier est nécessaire, mettre en perspective avec le reste de la ville
- Ce projet semble fonctionner comme s'il n'y avait rien dans ce secteur.
- Il y a différentes procédures, différents PLQ, les projets sont bien sûr analysés les uns par rapport aux autres. Il y a aussi différents niveaux d'avancements, mais la cohérence est bien réfléchi. Il faudrait quand même fournir les plans des autres projets aussi pour les prochaines séances.
- Il faut penser le quartier à pied, et prioriser ce mode transport. Sud (nature) et nord (bétonisation). Il y a trop de contraste entre le nord et le sud du PLQ.
- Les ombres architecturales, les aspects minéraux devraient être le plus clair possible pour le revêtement. La diminution de l'emprise du parking pour travailler sur la minéralité du projet.

Grâce à l'intervention de Mme. de Crécy, nous savons que les propositions des appropriations d'espaces pour une qualité de vie d'une place de quartier sont prises, de manière générale, très positivement par le bureau Hager.

Il y a des dernières remarques:

- La dimension de la tour principale est jugée trop haute.
- La qualité a un prix - que ce soit suivi. Il faut parler des moyens, s' il y a en effet les moyens pour tous ces travaux.
- La diversité des gabarits convient mais le problème de densité persiste.
- Il faudrait voir les plans du projet du tram.
- Est-ce-qu'un parc à chiens est envisageable?
- Comment seront les places des parcs extérieurs? Il vaudrait mieux ne pas mettre des places blanches, mais plutôt des bleues - limitées à 1h. Ce sera la commune qui gèrera ces questions.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE



Ville du
Grand-Saconnex

Département du territoire
Office de l'urbanisme
Ville du Grand-Saconnex

- Est-ce-que une étude sur les impacts de bruit des logements est envisageable?
L'étude de bruit, qui sera discutée plus en détail au GS3.
- Une redistribution de la densité du bâtiment A (jugé trop haut), dans les gabarits des bâtiments B et C est nécessaire.

La séance se conclut sur une mention de l'étude de bruit. Ce sujet sera traité durant le prochain GS en mi-janvier.